



# Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide identique

N° AMM: FR-2019-0009

Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et règlementaire,

Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide identique AGECHOC,

de la société

GACHES CHIMIE SPECIALITES

enregistrée sous le numéro

BC-BV029663-20

Vu la décision du Directeur Général de l'Anses du 1<sup>er</sup> février 2019 concernant le produit de référence **PEROXYDE D'HYDROGENE 34.9 %** (AMM n°FR-2018-0119),

La mise à disposition sur le marché du produit biocide identique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisés en annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 31 janvier 2029.

A Maisons-Alfort, le

2 6 FEV. 2019

Françoise WEBER

Directrice générale déléguée en charge du pôle produits règlementés Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)





# ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

## 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	AGECHOC
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	CHOC+ TOP RATTRAPAGE EAUX VERTES+ BIO UV CHOC PLUS EVERTOP OXYBLUE M EUROTOP IRRIPOOL OXYGENE ACTIF OXYGENE CHOC JD FLASH OXYGENE ACTIF LIQUIDE KIT RATTRAPAGE EAU VERTE EAU OXYGENEE 34.9%

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	GACHES CHIMIE SPECIALITES	
	Adresse	8 RUE LABOUCHE	
		Z.I. THIBAUD 31084 TOULOUSE CEDEX FRANCE	
Numéro de demande	Autorisation	Autorisation nationale d'un produit identique (NA-BBP)	
Type de demande	BC-BV029663-20		
Numéro d'autorisation	FR-2019-0009		
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision		
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision		

#### 1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	GACHES CHIMIE SPECIALITES
Adresse du fabricant	8 RUE LABOUCHE Z.I. THIBAUD 31084 TOULOUSE CEDEX FRANCE
Emplacement des sites de fabrication	8 RUE LABOUCHE Z.I. THIBAUD 31084 TOULOUSE CEDEX FRANCE





### 1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Péroxyde d'hydrogène	
Nom du fabricant	PEROXYCHEM SPAIN S.L.U.	
Adresse du fabricant	CALLE AFUERAS S/N, 50784 LA ZAIDA (ZARAGOZA) ESPAGNE	
Emplacement des sites de fabrication	CALLE AFUERAS S/N, 50784 LA ZAIDA (ZARAGOZA) ESPAGNE	213

Substance active	Péroxyde d'hydrogène		
Nom du fabricant	SOLVAY CHEMICALS INTERNATIONAL SA		
Adresse du fabricant	310 RUE DE RANSBEEK 1120, BRUXELLES BELGIQUE		
Emplacement des sites de fabrication	SOLVAY INTEROX LIMITED, BARONET ROAD, SOLVAY HOUSE, WA4 6HA WARRINGTON, CHESHIRE ROYAUME-UNI		
	SOLVAY CHEMICALS FINLAND OY, YRJONOJANTIE 2 45910 VOIKKAA FINLANDE		
	SOLVAY CHEMICALS GMBH GERMANY, KOETHENSCHE STRASSE 1-3 06406 BERNBURG ALLEMAGNE		
	SOLVAY CHIMICA ITALIA SPA ITALY, VIA PIAVE, 6 57013 ROSIGNANO SOLVAY LI ITALIE		
	SOLVAY CHEMIE SA BELGIUM, RUE SOLVAY, 39 5190 JEMEPPE-SUR-SAMBRE BELGIQUE		
	SOLVAY INTEROX PRODUTOS PEROXIDADOS SA, RUA ENG. CLEMENT DUMOULIN 2625-106, POVOA DE SANTA IRIA PORTUGAL		

Substance active	Péroxyde d'hydrogène	
Nom du fabricant	ARKEMA	
Adresse du fabricant	420 RUE D'ESTIENNE D'ORVES 92705 COLOMBES CEDEX FRANCE	
Emplacement du site de fabrication	ARKEMA FRANCE RN 85 38560 JARRIE FRANCE	





# 2. Composition du produit et type de formulation

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Péroxyde d'hydrogène technique	Péroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	35,1

#### 2.2. Type de formulation

Liquide AL

# 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4 Irritation cutanée, catégorie 2 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3: Irritation des voies respiratoires Toxicité aquatique chronique catégorie 3
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H315 : Provoque une irritation cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H332 : Nocif par inhalation H335 : Peut irriter les voies respiratoires H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H302: Nocif en cas d'ingestion H315: Provoque une irritation cutanée H318: Provoque des lésions oculaires graves H332: Nocif par inhalation H335: Peut irriter les voies respiratoires H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme





0 " 1	DAGO - Taylin have do north a doc outputs
Conseils de prudence	P102 : Tenir hors de portée des enfants.
	P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.
	P261 : Éviter de respirer les vapeurs
	P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.
	P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
	P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.
	P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un
	équipement de protection des yeux/ du visage (professionnels).
	P301+P312 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un
	médecin//en cas de malaise.
	P330 : Rincer la bouche.
	P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment
	à l'eau.
	P321 : Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
	P332+P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
	P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et
	la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin//en cas de malaise.
	P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec
	précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si
	la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à
	rincer.
	P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
	P405 : Garder sous clef.
	P501 : Éliminer le contenu/récipient dans (conformément à la
	réglementation en vigueur).
	1 Togistii on tagasai j.
Note	-
District Control of the Control of t	

# 4. Usage(s) autorisé(s)

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement algicide pour piscine

	Notes 1 to 1 t
Type de produit	2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Algues vertes Effet algicide et algistatique pendant 24 à 48 h en présence de 10 <sup>4</sup> algues/mL
Domaine(s) d'utilisation	Piscines reliées à une station d'épuration :  - Piscines privées à usage privatif  - Piscines privées à usage collectif de type 1, 2, et 3 (hôtel, complexe sportif, camping)  - Piscine publique à usage collectif  Appliquer uniquement dans des piscines munies d'un système de filtration.
Méthode(s) d'application	Placer le goulot du bidon à la surface de l'eau pour éviter les éclaboussures. Verser en une seule fois le bidon du produit de préférence devant les refoulements pour permettre une diffusion rapide du produit dans le bassin.





Dose(s) et fréquence(s) d'application	Un seul traitement choc (diminution de la densité d'algues). 2 L pour 10 m³.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Professionnels: Bouteille 1 L en PEHD opaque blanc ou bleu. Bidon 5 L, 10 L, 20 L, 60 L, 200 L en PEHD opaque blanc ou bleu. IBC container: 1000L en PEHD opaque blanc ou bleu.  Non professionnels: Bouteille 1 L en PEHD opaque blanc ou bleu. Bidon 5 L, 10 L opaque blanc ou bleu Les conditionnements doivent être facilement manipulables et limiter les éclaboussures: poignée et robinet ou bec verseur, selon la capacité du contenant.

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Se référer aux conditions générales d'utilisation.

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation.





# 5. Conditions générales d'utilisation

#### 5.1. Instructions d'utilisation

#### **NON PROFESSIONNELS:**

#### Étape 1 : avant l'application du produit.

- Arrêtez le traitement de désinfection de l'eau avant l'application du produit.
- Traitement en l'absence de baigneurs.
- Traitement à faire de préférence le soir.
- Vérifier le pH, si nécessaire ajuster entre 6,9 et 7,7.
- Brosser soigneusement les parois et le fond afin d'éliminer les dépôts d'algues.
- Filtrer en continu jusqu'à ce que les effets du produit soient visibles (jusqu'à la fin du traitement).

#### Étape 2 : application du produit

- Verser le produit en une seule fois. Verser directement à la surface de l'eau pour éviter les projections. Vider le bidon en une seule fois. Précautions: verser le produit dans le flux de refoulement afin de permettre une diffusion rapide du produit dans la piscine.
- Ne pas verser le produit directement dans les skimmers.

#### Étape 3 : après 4 jours:

 Après l'application du produit, attendez au moins 4 jours avant de commencer un nouveau traitement désinfectant afin d'éviter toute incompatibilité avec un autre produit désinfectant et de garantir l'efficacité du traitement à l'H2O2.

#### PROFESSIONNELS:

#### Étape 1 : avant l'application du produit.

- Arrêtez le traitement de désinfection de l'eau avant l'application du produit.
- Traitement en l'absence de baigneurs.
- Traitement à faire de préférence le soir.
- Vérifier le pH, si nécessaire ajuster entre 6,9 et 7,7.
- Filtration à exécuter en continu jusqu'à ce que les effets du produit soient visibles.
- Brosser soigneusement les parois et le fond afin d'éliminer les dépôts d'algues.
- Filtrer en continu jusqu'à ce que les effets du produit soient visibles (jusqu'à la fin du traitement).

#### Étape 2 : application du produit

- Dosage à la concentration appropriée avec une pompe doseuse ou d'autres systèmes de dosage professionnels. Injectez la quantité requise en fonction du volume de votre piscine. Lorsque le volume est injecté, arrêtez le système de dosage.
- Ne pas verser le produit directement dans les skimmers.

#### Étape 3 : après 4 jours :

- Après l'application du produit, attendez au moins 4 jours avant de commencer un nouveau traitement désinfectant afin d'éviter toute incompatibilité avec un autre produit désinfectant et de garantir l'efficacité du traitement à l'H2O2.

#### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Pour les professionnels, porter des lunettes de protection, une combinaison et des gants (matériaux à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), pendant la phase de manipulation du produit.
- Pour les non-professionnels, les conditionnements doivent être facilement manipulables et limiter les éclaboussures (ajout d'une poignée et d'un robinet ou d'un bec verseur selon la capacité du contenant).





Produit à verser directement près de la surface de l'eau dans les piscines pour éviter toute projection.

# 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté);
   appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (éviers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

# 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Protéger du froid.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 30 °C.
- Durée de vie : 2 ans.

# 6. Autre(s) information(s)

Le produit n'est pas destiné à être utilisé avec d'autres produits biocides.